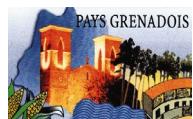


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU — PAYS GRENAODOIS —

Artassenx - Bascons - Bordères-et-Lamensans - Castanet - Cazères-sur-l'Adour - Grenade-sur-l'Adour
Larrivière-Saint-Savin - Le Vignau - Lussagnet - Maurret - Saint-Maurice-sur-Adour



BUREAU COMMUNAUTAIRE DU PAYS GRENAODOIS

Séance du 01 Décembre 2025 à 8h30
à la Salle du Conseil communautaire de la Communauté de Communes

N° de la Délibération	Objet	Décision
DELIB N°B2025-20	Création d'un emploi non permanent pour assurer le remplacement temporaire d'un agent indisponible - Article L.332-13 du Code général de la Fonction publique.	Adoptée.

L'ensemble des décisions prises lors de l'assemblée délibérante sont disponibles sur le site internet de la Communauté de Communes : <https://www.cc-paysgrenadois.fr>.